

Québec, le 6 avril 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Je donne suite à la question adressée à l'Assemblée nationale, le 24 mars 2016, par Madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe dans laquelle elle soulevait certaines préoccupations à propos des effets qu'ont les projets d'extension du réseau de gaz naturel sur l'industrie du propane.

Plusieurs régions du Québec ne sont pas encore desservies en gaz naturel en raison, notamment des investissements requis et des distances à parcourir qui ne permettent pas d'atteindre les critères de rentabilité qu'exige la Régie de l'énergie pour autoriser la réalisation de projets d'extension du réseau de distribution tout en préservant les tarifs pour l'ensemble de la clientèle.

Les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel comportent des effets bénéfiques en ce qui a trait aux investissements, à l'emploi, à l'activité économique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, des éléments qui ne sont pas entièrement intégrés à l'analyse de la Régie de l'énergie aux fins d'une prise de décision.

Le gaz naturel est une source d'énergie moins émettrice de gaz à effet de serre que les sources actuellement utilisées par les industries. En remplaçant graduellement ces sources énergétiques (principalement le mazout léger et le mazout lourd) par le gaz naturel, l'empreinte environnementale des entreprises sera réduite et le bilan environnemental québécois amélioré. Les projets d'extension du réseau de distribution de gaz naturel bénéficient par ailleurs d'un appui solide et indéfectible des milieux d'affaires concernés, autant locaux que régionaux.

Pour que les projets puissent aller de l'avant, rappelons qu'une contribution financière externe est essentielle, dont celle du gouvernement fédéral.

... verso

Je tiens à vous préciser que les projets d'extension du réseau de gaz naturel entre Vallée-Jonction et Thetford Mines ainsi que celui d'Asbestos, autorisés respectivement par la Régie de l'énergie le 23 septembre 2011 et le 18 mars 2016, n'ont pas obtenu un appui financier du Gouvernement du Québec en regard des critères appliqués par la Régie. Ils ont cependant bénéficié de l'investissement de Gaz Métro et d'une contribution du gouvernement fédéral, notamment dans le cadre de l'Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile pour le projet d'Asbestos.

En ce qui a trait au projet de Bellechasse, il est important de souligner qu'il permettra de déplacer l'équivalent de plus de 9,8 millions de litres de mazout n° 2, 4,2 millions de litres de mazout n° 6 et 7 millions de litres de propane, ce qui représente une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 8 600 tonnes.

Rappelons également les critères qui ont été retenus pour attribuer un appui financier à la réalisation de ce projet :

- l'intérêt et les besoins signifiés par les entreprises pour avoir accès au gaz naturel, une source d'énergie qui leur permettrait d'être plus concurrentielles;
- les coûts associés au projet et le niveau de la subvention requise;
- les retombées économiques et environnementales;
- les réductions des émissions de gaz à effet de serre.

De plus, il est nécessaire que tout projet comporte une participation du distributeur, un investissement du Gouvernement fédéral et une contribution du milieu.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler également que le propane fait partie des sources d'énergie considérées comme offrant des avantages intéressants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment dans l'optique d'une transition énergétique à opérer. Dès l'automne 2014, nous avons eu des échanges constructifs avec les représentants de l'Association québécoise du propane et d'autres échanges ont eu lieu par la suite.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



PIERRE ARCAND